

13 mar 2015 -13:21

Appartient à [Conseil des ministres du 13 mars 2015](#)

## Système des ressources propres de l'Union européenne

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la décision du Conseil de l'Union européenne relative au système des ressources propres de l'Union européenne.

La décision du Conseil du 26 mai 2014 (2014/335/EU, Euratom) comporte des dispositions établissant les ressources propres de l'Union et leurs modalités de calcul, les règles fixant les corrections des contributions au bénéfice de certains États membres ainsi que des dispositions rappelant les principes et les règles budgétaires.

Les ressources propres de l'Union européenne sont les suivantes :

- les droits de douane
- les ressources provenant de l'application d'un taux uniforme de 0,30 % sur l'assiette harmonisée de la TVA
- les ressources provenant de l'application d'un taux uniforme à la somme des RNB de tous les États membres
- les recettes provenant de toutes nouvelles taxes qui seraient instituées, dans le cadre d'une politique commune

D'autres dispositions ont également été incluses dans la décision :

- modification à la baisse de la part des droits de douane que les États membres peuvent retenir à titre de financement de leur frais de collecte, ramenée à 20 %
- fixation du plafond des dépenses et recettes, qui détermine le montant maximal des crédits de paiements du budget annuel en référence à la somme des RNB des 28 États membres, à 1,23 % du RNB communautaire
- mise en place d'un mécanisme pour l'adaptation du calcul du RNB en cas de modification de la méthode statistique SEC 2010
- rappel du principe d'universalité budgétaire : toutes les recettes sont utilisées pour toutes les dépenses
- rappel de la règle du report de l'excédent budgétaire : retour des recettes excédentaires en fin d'exercice, au bénéfice des États membres qui paieront moins de contributions

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,  
chargée de la Loterie nationale

Avenue des Arts 7

1210 Bruxelles

Belgique

<http://www.wilmes.belgium.be>

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale

rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 00

<http://www.vanovertveldt.belgium.be>